

Nos commanditaires 2019 :



Université de Sudbury

Collège Boréal

Coopérative funéraire

Baker Tilly SNT

Nos bailleurs de fonds :



## PRIX DE LA FRANCOPHONIE 2019 DE L'ACFO DU GRAND SUDBURY

### Raison d'être du prix

Le prix a été instauré en 1983. La remise du prix ne vise pas couronner une carrière quelconque, mais plutôt de :

- a) souligner la contribution communautaire d'une personne habitant la région du grand Sudbury, ou ayant habité la région;
- b) signaler la contribution d'une personne au développement et à la promotion continue de la communauté franco-ontarienne du grand Sudbury, ou encore, à la francophonie dans son ensemble;
- c) reconnaître et remercier publiquement la contribution de cette personne;
- d) remettre à la personne sélectionnée une attestation en guise de reconnaissance pour son dévouement et son engagement communautaire soutenus.

### Critères de sélection

La personne lauréate du Prix de la Francophonie de l'ACFO du grand Sudbury doit pouvoir remplir les critères suivants :

- a) être reconnue pour la qualité de son travail dans le cadre de son engagement communautaire;
- b) s'être distinguée de façon particulière et continue au sein de la communauté franco-ontarienne du grand Sudbury;
- c) faire preuve d'un travail et d'un engagement communautaire qui reflètent les mandats de l'ACFO du grand Sudbury, dont celui de voir au développement et à l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne;
- d) être reconnue pour son engagement communautaire par le biais de son bénévolat;
- e) s'être surpassée, avoir fait preuve d'une grande initiative, et avoir favorisé, de façon remarquable, le développement de la communauté franco-ontarienne, que ce soit grâce à son engagement bénévole ou un travail rémunéré.

N.B. Toute personne qui est membre du Conseil d'administration ou employée par l'Association canadienne-française de l'Ontario du grand Sudbury est exclue du concours du Prix de la francophonie de l'ACFO du grand Sudbury.